Metz : rue de la Fontaine, quand les terrasses prennent le pas sur la vie des habitants

Dans le centre historique de Metz, les riverains d'une petite rue piétonne se mobilisent pour retrouver le droit au repos. Après des années de signalements individuels, ils ont constitué un collectif, mené plusieurs consultations et rassemblé un dossier documenté. Leur objectif : obtenir dès 2027 une véritable régulation des terrasses, sans remettre en cause la vie commerciale du quartier.

Une petite rue devenue une succession de terrasses

À Metz, la rue de la Fontaine ne mesure que 95 mètres. Elle relie la place du Quarteau à la Nicolairue, au cœur du centre historique.

Piétonnisée en 2007, elle comptait alors trois établissements avec terrasse. En 2026, ils sont onze, concentrés sur environ 70 mètres, parmi les vingt cellules commerciales de la rue.

Une succession presque continue de tables, de chaises et de consommateurs, sous les fenêtres des appartements.

Car derrière les façades de cette rue commerçante vivent aussi des habitants. Des familles, des actifs, des retraités, pour lesquels le centre-ville n'est pas seulement un lieu de sortie, mais d'abord un lieu de vie.

La rue est étroite, large de seulement 6 à 10 mètres. Les façades se font face, les bruits se réverbèrent et remontent vers les étages. Les conversations, les éclats de voix et les regroupements de clientèle se prolongent en soirée et parfois bien au-delà de minuit.

Lorsque la température monte, les habitants sont confrontés à un choix absurde : fermer leurs fenêtres pour tenter de dormir, ou les ouvrir pour rafraîchir leur logement et subir le bruit.

Mais même fenêtres fermées, les nuisances sonores restent souvent suffisamment importantes pour empêcher de s'endormir. Le bruit pénètre dans les logements, perturbe le repos et transforme certaines soirées en longues heures d'attente, jusqu'à ce que la rue retrouve enfin son calme.

Comment une rue peut-elle rester résidentielle lorsque l'animation commerciale occupe une place toujours plus importante, jusque dans les heures normalement consacrées au repos ?

Des années de plaintes individuelles, sans amélioration durable

Le problème n'est pas nouveau.

En avril 2023, la municipalité organise une réunion publique intitulée « La vie nocturne rue de la Fontaine ».

Lors de cette réunion, selon les souvenirs de riverains présents, l'adjoint au maire chargé de la tranquillité publique évoque déjà le risque de voir la rue de la Fontaine devenir une véritable « rue à problèmes ».

Un constat prémonitoire au regard de l'évolution des années suivantes.

En avril 2025, une nouvelle réunion publique est organisée. Entre-temps, les nuisances se sont encore aggravées, selon les habitants. Les terrasses se sont multipliées et les difficultés de voisinage persistent.

Des contrôles renforcés sont annoncés.

Pourtant, les problèmes continuent.

En 2025, la police municipale enregistre, selon les chiffres communiqués par la Ville elle-même, **75 signalements concernant la rue de la Fontaine**.

Soixante-quinze signalements en une année, pour une rue de 95 mètres !

Derrière ce chiffre, des habitants qui décrochent leur téléphone parce qu'ils n'arrivent plus à dormir, qui attendent une intervention, puis qui recommencent quelques jours plus tard.

Progressivement, une évidence s'impose : les démarches individuelles ne suffisent plus. Il faut dépasser les plaintes isolées et porter une demande collective.

Décembre 2025 : les riverains décident de s'organiser

Entre décembre 2025 et janvier 2026, le Collectif des riverains de la rue de la Fontaine prend forme.

Ses membres vont à la rencontre des habitants, dans les immeubles et dans la rue. Une première consultation est organisée, accompagnée d'une pétition.

Sur 50 foyers rencontrés, 44 reconnaissent subir des nuisances sonores nocturnes et 41 acceptent de signer la pétition.

Ce premier travail confirme que le problème dépasse largement quelques personnes particulièrement sensibles au bruit.

En janvier 2026, le collectif constitue et transmet à la municipalité un premier dossier de référence : évolution des terrasses, configuration particulière de la rue, témoignages, conséquences sur la vie quotidienne, analyse réglementaire et propositions.

En février, les représentants du collectif sont reçus par le maire de Metz. Le renforcement des contrôles est à nouveau évoqué.

Mais les riverains veulent désormais aller plus loin. Selon eux, les interventions ponctuelles ne peuvent suffire lorsque les nuisances résultent aussi de la concentration des terrasses et de leurs horaires d'exploitation.

Il faut agir sur l'organisation même de l'espace public.

Été 2026 : une expérimentation qui soulève de nouvelles questions

En juin 2026, la Ville engage une expérimentation concernant les surfaces de certaines terrasses.

Les riverains découvrent qu'une extension des emprises est autorisée à titre expérimental jusqu'au 31 juillet.

Cette expérimentation présente toutefois une particularité : selon les constatations du collectif, certaines surfaces supplémentaires étaient déjà occupées auparavant, avec une tolérance municipale. L'expérimentation semble donc avoir surtout consisté à formaliser dans les autorisations écrites des occupations déjà pratiquées.

Pour les habitants, cela ne change rien au problème essentiel : les surfaces occupées restent importantes et les nuisances persistent.

D'après les informations écrites communiquées au collectif, les exploitants avaient pourtant été avertis que cette période expérimentale ne serait pas renouvelée si la tranquillité des riverains en soirée n'était pas garantie.

Le collectif décide alors de recueillir méthodiquement le ressenti des habitants pendant cette période.

Une première enquête est menée durant l'été. Le rapport, transmis à la Ville le 7 août, rassemble 27 réponses valides.

Parmi les 26 foyers répondants ayant séjourné dans leur logement pendant la période étudiée, **25 déclarent subir des nuisances sonores, dont 20 fréquemment**.

Dès le 20 juillet, le collectif avait également demandé une étude sonore indépendante afin de disposer de données objectives sur l'exposition des logements et de vérifier les conditions de cette expérimentation.

Il demande ensuite à être associé à son bilan municipal.

Mais une question demeure : **comment apprécier la réussite d'une expérimentation concernant la tranquillité des habitants sans intégrer leurs observations ?**

Un bilan estival aux résultats préoccupants

À l'automne, le collectif décide d'approfondir son enquête.

Un nouveau questionnaire, plus complet, est distribué dans les immeubles accessibles. Chaque foyer dispose d'un code individuel, permettant de limiter les réponses multiples tout en préservant leur confidentialité.

Le rapport final, arrêté en octobre 2026, porte sur la période du 1er juin au 15 septembre.

Il rassemble 33 réponses validées pour 62 questionnaires distribués, soit un taux de retour de 53 %.

Parmi les 28 foyers répondants présents pendant l'été et dont les fenêtres donnent sur la rue de la Fontaine :

- **27 déclarent subir des nuisances sonores**, dont 23 fréquemment.
- L'intensité moyenne de la gêne ressentie atteint **8,7 sur 10** parmi les 27 foyers concernés.
- Seuls **2 foyers** estiment leur tranquillité suffisamment garantie en soirée et en début de nuit.
- **10 foyers ont envisagé ou envisagent de déménager** en raison des nuisances.

Certes, cette enquête volontaire ne constitue pas un sondage statistiquement représentatif de l'ensemble des habitants.

Mais un élément mérite particulièrement d'être souligné : **29 foyers disposant de fenêtres sur la rue ont répondu, soit près de 57 % des logements correspondants estimés dans les immeubles accessibles.**

Même en élargissant le calcul à l'ensemble des logements estimés occupés ayant des fenêtres sur la rue, y compris ceux des immeubles dans lesquels la distribution n'a pas été possible, la participation dépasse encore la moitié des logements concernés.

> **Il ne s'agit donc pas de la plainte de quelques voisins isolés, mais d'une expression collective recueillie auprès d'une part importante des logements directement exposés.**

Les résultats mettent également en évidence des nuisances qui ne s'arrêtent pas nécessairement à la fermeture des terrasses. Les regroupements de personnes, les conversations à voix haute et les départs de clientèle prolongent parfois les perturbations jusque tard dans la nuit.

Plusieurs habitants expliquent ne plus appeler systématiquement la police municipale, par lassitude ou parce qu'ils doutent de l'efficacité d'une nouvelle intervention.

Le plus inquiétant est peut-être ailleurs : lorsque plus d'un tiers des foyers directement exposés ayant répondu envisagent de quitter leur logement, la question n'est plus seulement celle du bruit.

> **C'est celle du maintien des habitants au centre-ville.**

Octobre 2026 : des extensions maintenues malgré les résultats

Le collectif apprend ensuite que des arrêtés municipaux signés le 7 octobre autorisent le maintien des extensions de terrasses au-delà de la période expérimentale initiale.

Cette décision interroge les riverains.

Quels critères ont été retenus ? Quelles observations ont permis de considérer que la tranquillité des habitants était suffisamment garantie ? Quel bilan la Ville a-t-elle réalisé de l'expérimentation ?

Ces questions prennent d'autant plus d'importance que les deux enquêtes du collectif mettent en évidence des nuisances importantes et persistantes.

Le 26 octobre 2026, le collectif adresse au maire de Metz et au préfet de la Moselle un nouveau dossier comprenant son bilan estival détaillé et une version actualisée de son document de référence.

Au total, ce sont plusieurs dizaines de pages de constats, de résultats d'enquêtes, de témoignages et de propositions concrètes qui sont portées à la connaissance des autorités.

La démarche n'est plus celle de quelques habitants demandant ponctuellement une intervention. Elle est devenue une démarche citoyenne structurée, documentée et inscrite dans la durée.

Pour 2027, des demandes précises et une expérimentation mesurable

Les riverains ne demandent ni la disparition des restaurants ni la fin des terrasses.

Ils reconnaissent pleinement leur rôle dans l'animation et l'économie du centre-ville.

Mais ils estiment que la convivialité ne doit pas s'exercer durablement au détriment du repos des habitants.

Le collectif demande donc à la Ville de Metz de prendre, **avant le début de la saison des terrasses 2027**, des décisions concrètes :

> **1. Expérimenter pendant six mois des horaires adaptés à la rue :** fin d'utilisation des terrasses à 22 h du dimanche au jeudi et à 23 h les vendredis et samedis, avec possibilité de poursuivre l'activité à l'intérieur des établissements dans le respect du voisinage.

> **2. Ne pas reconduire les extensions expérimentales**, et réduire certaines surfaces lorsque les nuisances persistent ou que les règles ne sont pas respectées.

> **3. Faire respecter les limites des terrasses**, avec une matérialisation visible des emprises autorisées, le maintien de la clientèle assise et la prévention des attroupements.

> **4. Renforcer les contrôles**, notamment aux heures les plus sensibles, avec des sanctions effectives en cas de manquements répétés.

> **5. Réaliser une étude acoustique indépendante**, en période représentative, puis évaluer les résultats de l'expérimentation en associant les riverains.

Cette démarche se veut pragmatique : expérimenter, mesurer, puis décider.

Le collectif a demandé une première réponse écrite avant le 30 novembre 2026, afin que les décisions nécessaires puissent intervenir avant le 1er mars 2027.

L'étude acoustique reste indispensable, mais son attente ne doit pas conduire à laisser passer une nouvelle saison sans action.

Une question qui dépasse la rue de la Fontaine

L'histoire de cette petite rue messine illustre un problème rencontré dans de nombreux centres-villes.

Les municipalités souhaitent développer leur attractivité, soutenir les commerces, favoriser les terrasses et animer leurs espaces publics. Ces objectifs sont légitimes.

Mais que devient la fonction résidentielle lorsque chaque établissement supplémentaire, chaque extension et chaque heure d'exploitation s'ajoutent aux précédents ?

Pris individuellement, chaque commerce peut paraître compatible avec son environnement. C'est leur concentration, dans une rue particulièrement étroite, qui finit par modifier profondément les conditions de vie.

Une ville vivante ne se résume pas à ses terrasses et à ses visiteurs. Elle doit aussi permettre à ses habitants de rester.

Or, si les logements deviennent difficiles à habiter, si même fermer ses fenêtres ne suffit plus pour s'endormir, si certains riverains envisagent de partir pour retrouver le sommeil, quel avenir prépare-t-on au centre-ville ?

En rejoignant le Réseau Vivre la Ville, le Collectif des riverains de la rue de la Fontaine souhaite partager cette expérience avec d'autres associations confrontées aux mêmes difficultés, échanger sur les réponses possibles et contribuer à une réflexion plus large sur le partage de l'espace public.

> **Les habitants ne demandent pas le silence absolu. Ils demandent simplement que l'animation de la ville reste compatible avec le droit de vivre et de dormir chez soi.**

La saison 2027 sera, pour la rue de la Fontaine, un test important : celui de la capacité des pouvoirs publics à traduire des constats documentés en décisions concrètes.

Collectif des riverains de la rue de la Fontaine – Metz

Novembre 2026